



Conseil de l'Éducation
et de la Formation



Un CEF,
quel CEF ?



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

Un CEF, quel CEF ?

**Avis n°135
Conseil du 23 décembre 2016**

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Contexte

Le CEF a mené ces dernières années des réflexions sur son positionnement vu l'évolution du paysage du champ de l'Education et de la Formation, réflexions formalisées depuis mars 2014 par des Avis¹, une étude externe² et une note de travail.

Il a organisé en mars 2016 une réunion plénière de réflexion « Un CEF, quel CEF ? » dont les débats avaient débouché sur une motion³. Le Conseil a alors décidé de poursuivre et d'élargir le débat à l'occasion de sa séance de rentrée de septembre 2016.

Celle-ci s'est tenue le vendredi 23 septembre à la salle Wallonie-Bruxelles sur le thème « Des politiques croisées pour investir dans l'Education et la Formation ? », réunion à laquelle ont participé les Conseils Economiques et Sociaux, des Parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que des représentants des Ministres en charge de l'Enseignement et de la Formation.

Suite à cette séance de rentrée, le Conseil a décidé d'instruire un dossier concernant la thématique « Un CEF, quel CEF ? ». Le but de ce dossier est d'analyser les propositions de la motion ainsi que les réactions à cette dernière lors de la séance de rentrée à l'aide d'une grille d'analyse des Conseils de l'Education en Europe. Cette analyse permet de dégager des pistes concernant la mise en œuvre du scénario de la motion.

2. Les Constats

Considérant :

Le CEF, instance prospective et transversale dans le champ de l'Education et de la Formation

- 2.1.** L'existence d'un champ spécifique relatif aux politiques croisées (FWB, Wallonie, COCOF et RBC) en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- 2.2.** Le rôle de plus en plus important que jouent l'éducation et la formation dans les politiques régionales d'expansion socioéconomique avec consultation des partenaires sociaux au sein des Conseils socioéconomiques régionaux ;
- 2.3.** L'investissement par le CEF du champ des politiques croisées en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie en tant qu'instance prospective, de veille et transversale ;

¹ Avis 122 *Synthèse et mise en perspective de recommandations du CEF suite à l'Année des compétences*, mars 2014 et Avis 123 *Proposition en vue de dégager des pistes pour un processus de pilotage en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie*, mai 2014

² Thomas LEMAIGRE, *Analyse des Instances Enseignement, Formation et Emploi*, novembre 2014,

³ Reprise en Annexe 1

- 2.4. L'intérêt marqué par le CEF, dans l'Avis 122, pour la création d'un organe permanent des directions générales de l'Enseignement et de la Formation ;
- 2.5. L'affirmation par le groupe central du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, groupe composé exclusivement d'acteurs de l'enseignement, à l'exclusion d'acteurs de la formation, de la nécessité d'un lieu de discussion rassemblant les acteurs de l'enseignement et de la formation afin de « Renforcer les synergies Enseignement-Formation-Emploi »⁴ ;

La multiplication des instances et des modes de consultation

- 2.6. La mise en place des Instances Bassin EFE qui assurent une territorialisation des politiques d'enseignement et de formation en prise avec les politiques socioéconomiques menées par les régions ainsi que de l'Assemblée des Instances Bassin ;
- 2.7. L'existence du CCEF, Comité de Concertation Enseignement-Formation, comité informel regroupant les fonctionnaires généraux de l'enseignement et de la formation ;
- 2.8. L'existence de l'ARES qui assure à la fois le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche par son Conseil d'administration et ses Chambres thématiques ainsi que la prise d'Avis prospectifs par son Conseil d'orientation ;
- 2.9. L'existence du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale qui assure le pilotage de l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale ;
- 2.10. Le pilotage assuré par la COPI et un regard sur les conditions de mise en œuvre assuré par les Conseils généraux, au niveau de l'enseignement obligatoire ;
- 2.11. La multiplication des organes de consultation sans que, dans les faits, les champs de compétence de certaines instances ne soient clairement définis, entraînant parfois des recouvrements de missions ;
- 2.12. L'existence d'un modèle consultatif associé à la production des politiques éducatives en FWB qui s'est traduit par la mise en place de différents dispositifs destinés à faire participer les acteurs de terrain à la décision (groupes de travail dans le Cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, ateliers, outils de consultation en ligne, etc.) ;
- 2.13. Le recours à des consultants externes académiques ou non ;
- 2.14. La mise en concurrence ces organes et modes de consultations avec le CEF ;

Les conclusions de deux analyses⁵ en lien avec la problématique

- 2.15. L'étude de Thomas LEMAIGRE « Analyse des Instances Enseignement, Formation et Emploi » ;
- 2.16. L'étude de Marleen BRANS et al. réalisée pour le compte d'EUNEC « Les Conseils de l'Education en Europe – En balance, l'expertise, la participation et le contrôle politique dans la production d'Avis politiques » ;

⁴ Pacte pour un Enseignement d'Excellence, Projet d'Avis n°3 du Groupe central, 2 décembre 2016, p.13

⁵ Disponibles sur le site du CEF

L'Avis du service juridique concernant la nature juridique de l'instance

- 2.17.** La nécessité de la mise en place d'un organe mixte commun à plusieurs entités pour pouvoir assurer une collaboration plus approfondie entre le CEF et d'autres entités dépendant d'autres niveaux de pouvoir. L'accord de coopération est, dans cette hypothèse, un impératif catégorique ;

Les caractéristiques du CCEF en tant qu'instance de coordination du pilotage de l'enseignement et de la formation dans le cadre des politiques croisées

- 2.18.** La composition du CCEF : les fonctionnaires généraux de l'Enseignement et de la Formation professionnelle ainsi que les représentants du CEF, du CVDC, du SFMQ, de l'ARES, des Conseils Généraux et de l'INTERFEDE ;
- 2.19.** Les missions du CCEF : assurer et organiser le suivi des initiatives issues de l'Année des Compétences, proposer d'autres initiatives du même type et traiter de différentes problématiques liées conjointement à l'Enseignement et à la Formation professionnelle.

3. Le CEF formule les recommandations suivantes :

- 3.1.** Donner un statut décretaal au CCEF afin de fixer son rôle, de lui éviter d'être en dormance ou d'être supprimé.
- 3.2.** Ancrer de manière systématique et opérationnelle le rôle prospectif et transversal actuel du CEF dans la chaîne de production de l'action publique en le rattachant au CCEF en tant qu'instance de coordination du pilotage de l'enseignement et de la formation dans le cadre des politiques croisées.
- 3.3.** Afin renforcer l'indépendance du CEF en multipliant ses clients (principaux), désigner comme destinataires des Avis, outre les gouvernements et collèges communautaires et régionaux, les Assemblées législatives concernées.
- 3.4.** Mener une recherche sur la participation des membres à l'instance consultative afin d'améliorer la qualité du fonctionnement de celle-ci et de sensibiliser les membres à ses missions.

4. Annexe 1 : Motion à propos de la question « Un CEF, quel CEF ? »

« Sont cosignataires de la présente motion les représentants des organismes suivants :

BXL FORMATION, CECP, CGSLB, CGSP-E, Chambre Enseignement de l'IBEFE - Bruxelles, CPEONS, CSC, CSC-E, CSEP, IBEFE-Bruxelles, FAPEO, FEBISP, FELSI, FOREM, IFAPME, INTERFEDE, SEL-SETCA, UFAPEC, WB-E.

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation est un organe d'Avis qui veut avoir une vision à la fois prospective et pragmatique, sur base de l'expertise de ses membres et des chargés de mission ainsi que sur base d'appels fréquents à des professionnels de terrain et à des résultats de recherches.

Le CEF est actuellement le seul lieu institutionnel où l'ensemble des niveaux de l'Éducation et de la Formation sont réunis autour de la table avec leurs partenaires. Les travaux et débats du CEF participent à une volonté de cohérence générale et veillent à éviter des ruptures entre politiques régionales et communautaires, entre parcours d'éducation et de formation des citoyens francophones tout au long de leur vie. En ce sens, le CEF contribue largement à ce que des articulations soient établies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la COCOF et la Région de Bruxelles-Capitale. Ses Avis éclairent les Gouvernements et Collèges concernés et sont souvent pris en considération dans la construction des politiques d'Éducation et de Formation. La qualité des travaux du CEF est par ailleurs unanimement reconnue par l'ensemble de ses partenaires.

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation a tenu une réunion extraordinaire le 11 mars 2016 sur la question « Un CEF, quel CEF ? » : comment le Conseil peut-il continuer à remplir ses missions en tenant compte de l'évolution du champ de l'Éducation et de la Formation et des instances consultatives ?

Au terme de cette réunion extraordinaire, il a été décidé d'adopter une motion de soutien au travail du CEF :

- ▶ Les cosignataires réaffirment la qualité et la pertinence des Avis du CEF, tout en soulignant la spécificité du travail qu'il effectue et qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans le champ de l'Éducation et de la Formation en Belgique francophone ;
- ▶ Les cosignataires se prononcent en faveur du maintien de son autonomie de fonctionnement ;
- ▶ Les cosignataires souhaitent ancrer de manière systématique et opérationnelle le rôle prospectif et transversal actuel du CEF dans la chaîne de production de l'action publique (avis sur base de la consultation des acteurs/opérateurs, mise en œuvre, évaluation). Afin de concrétiser cette proposition, et dans une perspective de non multiplication des organes réunissant les opérateurs/acteurs de l'Éducation et de la Formation, les cosignataires suggèrent que la mission prospective actuelle du CEF dans le champ de l'Éducation et de la Formation soit articulée à une instance de pilotage (à préciser). Il conviendrait alors de constituer, au sein de cette instance de pilotage, une chambre :
 - composée des membres du CEF,
 - ayant pour mission la production d'avis dans le champ de l'éducation et/ou de la formation,
 - fonctionnant dans un esprit d'indépendance et d'autonomie intellectuelle ;
- ▶ Les cosignataires réaffirment sa complémentarité avec les nouvelles instances du champ de l'Éducation et de la Formation en Belgique francophone, par exemple les Instances Bassins EFE, l'Assemblée des Instances Bassins et l'ARES... ;
- ▶ Les cosignataires souhaitent que soient maintenues les deux Chambres de l'Enseignement et de la Formation tout en restant ouverts à des évolutions d'organisation et de structuration ;
- ▶ Les cosignataires souhaitent qu'un accord de coopération entre la Fédération Wallonie Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission Communautaire

Française soit conclu de sorte que les Ministres de la Formation professionnelle et de l'Emploi puissent saisir le Conseil au même titre que les Ministres de l'Enseignement ;

- ▶ Les cosignataires souhaitent que cet accord de coopération permette le renforcement de l'équipe des chargés de mission par des collaborateurs issus de la Formation professionnelle ;
- ▶ Les cosignataires sont favorables à un élargissement de sa composition, en particulier aux représentants de l'Insertion socioprofessionnelle ;
- ▶ Les cosignataires se montrent favorables à rendre opérationnels les liens entre les Administrations et le Conseil de l'Education et de la Formation.

Les points énumérés ci-dessus constituent le cadre dans lequel les cosignataires envisagent l'avenir du CEF dans le contexte de l'évolution du champ de l'Education et de la Formation. Ils demandent aux responsables politiques de prendre les décisions et les mesures opérationnelles de nature à faire évoluer la fonction consultative du CEF en lui garantissant le cadre défini ci-dessus. »

5. Annexe 2 : liste des acronymes

ARES	Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur
BXL Formation	Bruxelles Formation
CCEF	Comité de Concertation Enseignement Formation
CVDC	Consortium de Validation des Compétences
CECP	Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces
CEF	Conseil de l'Education et de la Formation
CGSLB	Centrale Générale des Syndicats Libéraux
CGSP-E	Centrale Générale des Services Publics – Enseignement
COCOF	Commission communautaire française
COPI	Commission de pilotage du système éducatif
CPEONS	Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel Neutre
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens
CSC-E	Confédération des Syndicats Chrétiens – Enseignement
CSEP	Conseil supérieur de l'Education permanente
EUNEC	European Network of Education Councils
FAPEO	Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
FEBISP	Fédération bruxelloise de l'insertion socioprofessionnelle
FELSI	Fédération des Ecoles Libres Subventionnées Indépendantes
FOREM	Service public de l'Emploi et de la Formation de Wallonie
FWB	Fédération Wallonie Bruxelles
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
Instance Bassin EFE	Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi
INTERFEDE	Interfédération des Fédérations de Centres d'insertion socioprofessionnelle (Wallonie)
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
SEL-SETCA	Syndicat des enseignants de l'enseignement libre subventionné – Syndicat des employés, techniciens et cadres
SFMQ	Service Francophone des Métiers et Qualifications
UFAPEC	Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique
WB-E	Wallonie Bruxelles - Enseignement



Conseil de l'Éducation et de la Formation

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES

Tél. 02 / 413 26 11

Fax 02 413 27 11

cef@cfwb.be

www.cef.cfwb.be